(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 1/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mélange de solvants

UFI: WMAQ-0A0A-072Y-AADW

Code du produit: 2341107

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations déconseillées: Diluant. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

Utilisations déconseillées: une application autre que celle mentionnée ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Détails du distributeur :

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH Co. & KG Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890 Fax: +49 2373 89238 E-mail: info@obo.de

Responsable du SDS:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH Co. & KG Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890 Fax: +49 2373 89238 E-mail: info@obo.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons

c/o Hôpital Militaire Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles, Belgium

Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7).

Pour toute question pratique:

Tél (+32) 02 264 96 36 Fax (+32) 02 264 96 46

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:





Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 2/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

Catégories de danger	Mention	s de danger			
Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.			
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée			
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.			

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit: Nom de marque: Mélange de solvants

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6 - C7, iso-alcanes, n-alcanes, composés cyliques, < 5% n-hexane;

Acétate d'éthyle; Acétone; n-Hexane

Pictogrammes de danger:









Mention d'avertissement:

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

Danger

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Indications complémentaires:

-

Conseils de prudence—généraux:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 3/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

Conseils de prudence– prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.P261 Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence-intervention:

P301 + P310 + EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

P331 ANTIPOISON/un médec. NE PAS faire vomir.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser sable, poudre chimique sèche ou mousse résistante

à l'alcool pour l'extinctio

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence—Stockage: **P405** Garder sous clef.

Conseils de prudence– Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

Indication de danger détectable au toucher: nécessaires à la distribution au les consommateurs.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants: pas nécessaire.

Informations relatives au transport: Rubrique 14.

2.3. Autres dangers

La formation d'un mélange vapeur/air explosif est possible.

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des concentrations de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique: Mélanges des substances suivantes et de substances non dangereuses.

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 4/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

Composants dangereux

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	uméro CAS Catégories de		Quantité en
			danger	danger	%
Hydrocarbures, C6 - C7, iso-	921-024-6	-	Flam. Liq. 2	H225	≥50 - <70
alcanes, n-alcanes, composés			Asp. Tox. 1	H304	
cyliques, < 5% n-hexane			Skin Irrit. 2	H315	
Numéro d'enregistrement REACH:			STOT SE 3	H336	
01-2119475514-35			Aquatic Chronic 2	H411	
Acétate d'éthyle*	205-500-4	141-78-6	Flam. Liq. 2	H225	≥30 - <50
Numéro d'enregistrement REACH:			Eye Irrit. 2	H319	
01-2119475103-46			STOT SE 3	H336	
				EUH066	
Acétone*	200-662-2	67-64-1	Flam. Liq. 2	H225	≥10 - <20
Numéro d'enregistrement REACH:			Eye Irrit. 2	H319	
01-2119471330-49			STOT SE 3	H336	
				EUH066	
n-Hexane*,**	203-777-6	110-54-3	Flam. Liq. 2	H225	≥1 - <2,5
Numéro d'enregistrement REACH:			Asp. Tox. 1	H304	
01-2119480412-44			Eye Irrit. 2	H315	
			STOT SE 3	H336	
			Repr. 2	H361f	
			STOT RE 2	H373	
			Aquatic Chronic 2	H411	

^{*}avec limite d'exposition

Texte des phrases H et des sigles de classification (CLP) cf. rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Instructions générales: Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente ou en état

convulsif.

Inhalation: Le blessé doit être posé au repos à l'air fraiche. Si le patient ne se

rétablit pas rapidement, consulter un médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment

avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 10-15 minutes. Retirer

les lentilles de contact, si elles sont présentes et si cela est facile à faire.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.

Consulter rapidement un médecin.

^{**}Limites de concentrations spécifiques: STOT RE 2; H373: C≥5 %

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 5/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

La protection de premiers secours: Aucune spécification individuelle

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas de données.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre, l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau complet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereux: le produit n'est pas combustible.

Le dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO) et les hydrocarbures peuvent apparaître en cas de combustion incomplète.

5.3. Conseils aux pompiers:

Équipement de protection spécial:

Conformément aux mesures de lutte contre l'incendie en vigueur. Appareil de respiration.

Plus d'informations:

Les vapeurs peuvent former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. A récupérer séparément.

Les eaux d'extinction polluées et les résidus de combustion sont à éliminer conformément aux règlements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.

Tenir à distance les personnes qui ne participent pas au sauvetage.

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 6/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

Une ventilation suffisante doit être assurée.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut empêchent toute pénétration dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations. Avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinez les déversements afin d'éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, les cours d'eau, les canalisations et le sol.

Toutes les sources d'inflammation doivent être éliminées. Récupérer le liquide libre par pompage. Contenir le reste ou de petites quantités avec un matériau absorbant les liquides non combustibles (sable, gel de silice, liant acide, liant liquide universel). Placer dans un récipient fermé et correctement étiqueté. Éliminer conformément aux réglementations locales.

La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement.

Sur l'eau: Informer les autorités locales conformément à la réglementation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8. Considérations relatives à l'élimination: Cf. Rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Maintenir les mesures générales appliquées aux opérations normales avec des substances chimiques et des liquides inflammables.

Une ventilation adéquate doit être assurée.

Tenir à l'écart de la chaleur radiante et des flammes nues.

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Utiliser un équipement antidéflagrant.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

Éviter le contact avec la peau et les yeux et la respiration de longue durée des vapeurs et du brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Il est interdit de manger ou fumer pendant les heures de travail.

Température de conservation: non déterminé.

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 7/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Les conditions du stockage doivent se conformer aux exigences du stockage de substances chimiques et des liquides inflammables.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants d'origine bien fermés.

Tenir à l'écart des acides forts, des alcalis forts et des agents oxydants, des rayons du soleil..

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Tenir hors de portée des enfants.

Température de conservation: pas de données.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Diluant. Utilisation par les consommateurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

Noms des agents	N° CAS	Valeur limite en		Valeur courte durée en		Classification additionnelle
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Acétate d'éthyle	141-78-6	200	734	400	1468	-
Acétone	67-64-1	246	594	492	1187	-
n-Hexane	110-54-3	20	72	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures techniques:

Ventilation adéquate (aspiration générale ou locale).

Équipement de protection individuelle:

a) La protection des yeux/du visage Lunettes de protection avec écrans latéraux (EN 166).

Veiller à ce que les stations de lavage oculaire soient

proches de l'emplacement du poste de travail.

b) La protection de la peau





Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 8/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

i. Protection des mains Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Temps de pénétration: >480 min. Pour un contact à court terme:

Matériau: butilkaucsuk. Temps de percée 15 min,

épaisseur de la couche: 0,7 mm.

Matériau: nitril. Épaisseur de la couche: 0,12 mm. Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition). Le mode d'emploi du fabricant et les conditions

d'application doivent être respectés.

ii. Autres Vêtements de protection.

c) La protection respiratoire Dans des conditions normales, cette protection n'est

pas nécessaire. En cas de dépassement des limites d'exposition, une protection respiratoire avec un filtre

à particules est recommandée.

En cas de concentration élevée ou d'exposition prolongée, un respirateur indépendant de l'air ambiant

est nécessaire.

d) La protection contre les risques

thermiques Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Interdit d'évacuer le produit dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) État physique: liquideb) Couleur: incolore

c) Odeur: caractéristique
d) Point de fusion/point de congélation: aucune donnée

e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition: 63°C

f) Inflammabilité: Liquide et vapeurs très inflammables.

g) Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non explosif, mais la formation d'un

mélange explosif gaz/vapeur/air est

possible.

h) Point d'éclair: -26°C





Mélange de solvants Nom du produit:

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02, 06, 2023 Page: 9/(15)

> (Fabricant) - / 07, 11, 2022. Date de révision: 08, 07, 2024

i) Température d'auto-inflammation: pas d'auto-inflammation

i) Température de décomposition: aucune donnée aucune donnée

k) pH:

Viscosité cinématique: 1)

 $< 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40°C: à 100°C: aucune donnée

m) Solubilité

Solubilité dans l'eau: pas ou peu soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants: aucune donnée n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): aucune donnée o) Pression de vapeur (à 20°C): 105 hPa

p) Densité et/ou densité relative: 0.78 g/cm^3 q) Densité de vapeur relative: aucune donnée Caractéristiques des particules: aucune donnée

9.2. **Autres informations**

Aucune donnée.

RUBRIQUE 10: Stabilite et reactivite

10.1. Réactivité Il n'y a pas de danger connu.

Stable en conditions d'utilisation recommandées. 10.2. Stabilité chimique Il émet des vapeurs hautement inflammables. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter Chauffage, source d'inflammation.

Agents oxydants forts. 10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux En cas d'utilisation recommandée il n'y a pas de

produits de décomposition dangereux.

d'échappement dangereux: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Acétate d'éthyle (CAS: 141-78-6)

Orale: LD_{50} (rat) 5620 mg/kg LD₅₀ (lapin) Dermique: > 20000 mg/kgLC₅₀ (rat) 22.5 mg/L (4 h) Inhalative:

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 10/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

n-Hexane (CAS: 110-54-3)

Dermique: LD₅₀ (lapin) 3000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (STOT) — exposition répétée: Danger par aspiration:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne á une concentration de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets à long terme.

Composants:

Acétate d'éthyle (CAS: 141-78-6)

Poisson (Pimephales promelas): LC₅₀ 220 - 250 mg/L (96 h)

n-Hexane (CAS: 110-54-3)

Poisson (Pimephales promelas): LC_{50} 2.1 - 2.98 mg/L (96 h)

12.2. Persistance et dégradabilité Aucun connu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun connu.





Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 11/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

12.4. Mobilité dans le sol Aucun connu.

Mobilité dans l'eau: Pas ou peu soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ne contient pas de substances PBT ou vPvB á une

concentration de 0.1 % ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système Le produit ne contient pas de substances ayant des

propriétés de perturbation endocrinienne á une

concentration de 0.1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

endocrinien

Effets environnementaux: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de

surface ou les eaux souterraines.

Classification des dangers liés à l'eau

(Allemagne): WGK 2 (AwSV)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 04 09*

Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 04 11*

Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Méthode de traitement des déchets recommandée : pas de données. Ne pas mélanger avec les déchets ménagers.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Déchets d'emballages:

Les emballages contaminés doivent être traités conformément au règlement cité ci-dessus et aux réglementations de l'Union Européenne.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 01

Emballages en papier/carto.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 02

Emballages en matières plastiques.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 04

emballages métalliques





Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 12/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 10*

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

Eaux usées:

Dans tous les cas, il convient de veiller à la conformité avec les réglementations communautaires, nationales et locales. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les réglementations nationales et locales pertinentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Liquide inflammable, N.S.A. (Acétate

d'éthyle; Hydrocarbures, C6 - C7, isoalcanes, n-alcanes, composés cyliques, <

5% n-hexane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3 (code de classification: F1)

14.4. Groupe d'emballage II Étiquettes de danger: 3

14.5. Dangers pour l'environnement dangereux pour l'environnement

Polluant marin oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantité limitée / Quantité exceptée:1L / E2N° danger:33Code de restriction concernant les tunnels:D/EEmS:F-E, S-E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI n'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Règlement (CE) 1272/2008 (CLP

Catégorie Seveso: P5.c, E2.

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 13/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

Le produit contient un composant précurseur d'explosif à déclarer (sur la base de l'annexe II du règlement (UE) 2019/1148) :

Acétone (CAS: 67-64-1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances pour contribuer à la sécurité du transport, manipulation et utilisation du produit. Ces données couvrent uniquement le produit indiqué. Les paramètres physiques et chimiques indiqués décrivent le produit du point de vue des spécifications de sécurité. Ils ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit et ne font pas l'objet de contrat ou de spécifications de produit.

Le fabricant et le distributeur n'assument aucune responsabilité pour les dégâts résultant d'un usage inapproprié ou non recommandé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux recommandations d'utilisation relatives au produit.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE)

1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2	H225	test du point d'éclair
Asp. Tox. 1	H304	calculée
Skin Irrit. 2.	H315	calculée
Eye Irrit. 2	H319	calculée
STOT SE 3	H336	calculée
Aquatic Chronic 3	H411	calculée

Le texte entier des phrases H énumérées dans la partie 3 de la fiche technique de sécurité, ainsi que de la classe et de la catégorie de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée





Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 14/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

H319 Provoque une sévère irritation des yeux H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets à long terme.

Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, catégorie 2 Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

unique, catégorie 3

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

répétée, catégorie 2

Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 2

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADN European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland

Waterways

ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ATE Acute Toxicity Estimate
BCF Bioconcentration Factor
BOD Biological Oxygen Demand

Bw Body Weight

C&L Classification and Labelling CAS Chemical Abstracts Service

CLP Classification, Labelling and Packaging

CMR Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction

COD Chemical Oxygen Demand **CSA** Chemical Safety Assessment Chemical Safety Report **CSR** Derived Minimal Effect Level **DMEL** Derived No Effect Level **DNEL** European Chemicals Agency **ECHA** Effective Concentration x% Ecx Edx Effective Dose x%

ELINCS European List of Notified Chemical Substances ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate;

ES Exposure Scenario

IARC International Agency for Research on Cancer IATA International Air Transport Association IMDG International Maritime Dangerous Goods

LCx Lethal Concentration x%

(conformément au règlement (CE) nº 1907/2006)



Nom du produit: **Mélange de solvants**

Numéro de version: 2 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 02. 06. 2023 Page: 15/(15)

(Fabricant) - / 07. 11. 2022. Date de révision: 08. 07. 2024

LDx	Lethal Dose x%
LOAEC	Lowest Observed Adverse Effect Concentration
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration
LOEL	Lowest Observed Effect Level
	···
NOEC	No observed effect concentration
NOEI	No observed effect level
NLP	No-Longer Polymer
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
OECL	Organisation for Economic Cooperation and Development
PBT	Persistent Bioaccumulative and Toxic
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC	Substance of Very High Concern
UVCB	substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials
VOC	Volatile organic compounds
vPvB	Very Persistent and very Bio-accumulative

Révision:

Rubrique	L'objet de changement	Date	Numéro de version
1-16.	Révision complète en raison d'un changement de composition.	08. 07. 2024	2